



COMPTE-RENDU DU CTL DU 31 mars 2022

Ce CTL, présidé par Monsieur GIROUDET, s'est tenu en présentiel à COLMAR.

I) Approbation des procès-verbaux (pour avis)

Approbation du procès-verbal du 20 septembre 2021

Approbation du procès-verbal du 21 octobre 2021

FO n'a pas pris part au vote du fait de son absence lors du CTL du 21/10/2021.

II) Bilan de la Formation professionnelle 2021 (pour information)

Présentation par Madame MILLION, responsable de la Formation professionnelle, du bilan de l'année 2021.

Forte hausse de la formation professionnelle en 2021 par rapport à 2020 (mais attention, la situation a été perturbée à cause du COVID).

Débat sur l'absentéisme lors des formations. Ce taux est important lors des e-formations. Les OS s'interrogent sur ce taux amenant la problématique de l'intérêt et de la qualité de ces formations. La direction répond en indiquant que les e-formations recueillent un fort taux de satisfaction.

FO interroge la Direction quant aux formations pour les contractuels.

Celle-ci répond que la formation des contractuels comprend une session « socle », d'une durée de 2,5 jours, puis une session « métiers » d'une durée de 12 à 15 jours.

FO s'interroge sur les relations entre la ForPro et les chefs de service quant au programme et aux facilités accordées pour les formations. Ceux-ci pourraient utilement être des relais pour faire la "publicité" des formations.

Nous avons également soulevé les points suivants :

* Problématique de la disponibilité du matériel lors d'E-formation et surtout nécessité que les agents concernés puissent être au calme durant la session. Du fait des open-space et autres bureaux partagés, trop de collègues nous ont fait remonter être dérangés durant les e-formations. Une des pistes proposé par la direction est de réaliser les e-formations à domicile sur du temps de télétravail, ce à quoi nous avons répondu que les motifs SIRHIUS étant différents, cela ne reflétait pas la réalité et précisé que dans certains cas, l'accès limité d'internet à domicile pouvait être pénalisant.

* L'absence du service pour formation professionnelle est toujours mal perçue par certains chefs de services qui y voient de "petites vacances".

* L'organisation de classes virtuelles lors de formations en distanciel est jugé éprouvante par bon nombre de collègues animateurs.

* Le calendrier des formations proposées est parfois inadapté aux métiers. De plus, les bases écoles et les fascicules contiennent régulièrement des erreurs voire sont obsolètes. Nous nous sommes interrogés sur les relations formateurs / ENFiP.

Enfin, les OS ont à nouveau interpellé la Direction quant aux remboursements de frais afférents aux formations. Cela a de nouveau été l'occasion d'un âpre débat sur les remboursements toujours jugés insuffisants et injustes (particulièrement en ce qui concerne les remboursements kilométriques).

III) Plan de la formation professionnelle 2022 (pour avis)

Présentation par Mme MILLION, responsable de la Formation professionnelle, du plan de formation (PLF) pour l'année 2022.

Nouvel équipement informatique dans les salles (DOLLFUS pour MULHOUSE et 4ème étage BRUAT pour COLMAR).

Forte volonté de la DDFiP de renforcer le PLF autour de 4 axes, une réunion de l'ensemble des professionnels associés du département se tiendra au cours de l'année 2022.

Il existe un réel problème d'attractivité de la DGFIP, cela sera un axe majeur du prochain Contrat Objectif Moyens (2023-2027). Suite à ce constat, des référents attractivité ont été nommés dans chaque département. Pour notre département, Mme MILLION assurera cette fonction.

Une OS interroge la ForPro suite aux sessions de formation sur le management et aux retours négatifs concernant cette formation. La Direction indique que c'est une formation créée et proposée par l'ENFIP et qu'elle n'a pas la main concernant son contenu.

IV. Bilan de la gestion budgétaires 2021 / Budget 2022 de la DDFIP (pour information)

Les deux cités administratives sont actuellement en travaux, situation unique en France. Cela constitue un gros chantier.

Une OS demande à la Direction des explications concernant le chantier au SIP d'ALTKIRCH suite aux deux signalements effectués par des collègues sur place. Des problèmes ont été constatés quant à des travaux dans des bureaux occupés. Solution : mise en télétravail exceptionnel des agents durant deux semaines. De plus, une communication sera faite aux agents quant à l'absence d'amiante sur le site.

SOLIDAIRES et FO interrogent le Directeur sur les FDD et l'application stricte de la note, notamment entre train et km et la notion de « gain de temps appréciable ».

FO demande des précisions sur le « barème SNCF », s'agit-il du prix du billet 2nde classe, ou d'un coût par km. Il s'agit bien d'un coût par km, qui est dégressif. Un débat tendu s'est à nouveau engagé... Le président, comme à son habitude, s'est montré inflexible et à de suite précisé qu'il était hors de question d'organiser un GT sur le sujet...

Une OS interroge la Direction sur les prestations de nettoyage critiquées à de maintes reprises par l'ensemble des OS. Quel est le premier bilan suite au nouveau marché du nettoyage ?

L'Administration reconnaît un problème de nettoyage sur le site de DOLLFUS.

FO propose de secourir au personnel BERKANI. L'Administration informe les OS que la BLI va se déplacer sur DOLLFUS.

De façon collective, les OS interrogent la Direction sur les travaux des cités administratives et en particulier sur les inquiétudes des agents quant à la problématique des toilettes en nombre suffisant sur le site rénové de COLMAR. La direction s'est contenté d'un "leur nombre est conforme aux normes" ! ...

Nous avons dénoncé le fait que les plans circulaient "sous le manteau" suite à l'information qui avait été faite auprès des chefs de service et qu'à ce jour les OS, saisies par des collègues, n'avaient toujours pas été destinataires des plans... Bel exemple de considération des représentants des personnels !

La direction a tenté maladroitement de se défendre en expliquant que les plans étant mouvants, il était dommage de nous adresser des documents inexacts et qu'elle préférerait évoquer la situation des cités administratives lors d'un CTL dédié.

Une OS interroge la Direction quant aux justificatifs de repas (FDD). Quelle est la durée du justificatif ?

Administration : normalement c'est le jour même, mais une tolérance de 15 jours est appliquée.

FO demande à l'Administration s'il est possible de changer de papier (imprimantes, photocopieurs) et d'avoir du papier recyclé de couleur blanche. Le président ne s'y est pas opposé.

Enfin FO s'interroge sur les travaux engagés et payés par la DDFiP sur des sites locatifs. La direction nous informe que nous ne sommes "pas perdants", les loyers négociés tenant compte de ces travaux. Nous avons également rebondi en précisant que malgré plusieurs demandes restées à ce jour sans réponse, le détail des loyers versés à des tiers n'était toujours pas connu. La direction nous a répondu qu'il n'y avait pas de secret et que cette information serait communiquée aux OS.

La problématique de la Téléphonie sous IP (TOIP) a également été évoquée. En effet, sa mise en place s'est révélée décevante jusqu'à présent.

V) Bilan Egalité

Le bilan a été présenté par Mme GAND.
L'égalité homme/femme est un axe important.

Pour information, la direction a évoqué la création d'un poste IDIV d'adjoint RH.

VI) Questions diverses

SOLIDAIRES interpelle le Directeur suite à la visite CHS-CT du site de SAINT-LOUIS fin mars 2022 et des difficultés rencontrées sur ce site. Le Directeur informe qu'il se rendra à SAINT-LOUIS le 27/04/2022 et précise que la chef de service est amenée à prendre sa retraite au 30 septembre prochain. La direction reconnaît un fort taux d'absentéisme voire de départ sur ce site.

Nous avons rappelé que SAINT-LOUIS a toujours été un site de passage y compris pour les usagers ne dépendant pas du ressort géographique de SAINT-LOUIS et que nous sommes inquiets de la charge qui pèse sur les collègues. Nous demandons si la volumétrie des postes implantés est suffisante par rapport au flux physique et au volume des "attestations frontaliers". Nous avons également rappelé que malgré la diminution des horaires d'accueil et la multiplication des différents canaux d'accès, SAINT-LOUIS fait partie des zones où l'utilisateur est fortement demandeur d'un contact physique et est prêt à se déplacer à tout prix. Suite à la visite conjointe CHS-CT/CTL du mois d'avril, nous avons interpellé la direction sur les conditions de réception des usagers (absence d'avant toit en cas d'intempéries, file d'attente récurrente à l'extérieur, volumétrie du hall d'accueil,...) qui génèrent régulièrement des tensions tant vis-à-vis des collègues qu'entre les usagers.

Enfin nous avons évoqué la sécurité au travers de deux points :

- * la connaissance des plans d'évacuation incendie et plus particulièrement l'actualisation des guides/serres files
- * La présence de boutons d'alerte dans les "box" d'accueil.

Vos représentants FO-DGFIP 68.